



Séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mardi 22 septembre 2015 à 16 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, président, monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président et messieurs les conseillers Maxime Tremblay et Martin Lajeunesse formant quorum du comité. Monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président du comité exécutif, préside la séance.

Est absente, madame la conseillère Myriam Nadeau

Sont également présents messieurs et mesdames, Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Turgeon, directeur général adjoint, Melvin Jomphe, directeur de cabinet et M^e Sandra Stéphanie Clavet, greffier.

CE-2015-739* **RÈGLEMENT NUMÉRO 777-2015 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 4 620 000 \$ POUR FINANCER LA PARTICIPATION DE LA VILLE DE GATINEAU AU PROGRAMME ACCÈSLOGIS QUÉBEC 2014-2015**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 777-2015 dans le but de financer la participation de la Ville de Gatineau au programme AccèsLogis Québec 2014-2015.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2015-740* **RÈGLEMENT NUMÉRO 257-1-2015 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 257-2005 DANS LE BUT D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT DE 60 000 \$ ET DE MODIFIER LE PLAN DU BASSIN DE TAXATION AFIN DE PAYER LA QUOTE-PART MUNICIPALE POUR L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX D'UTILITÉS PUBLIQUES DEVANT DESSERVIR LE PROJET PLATEAU SYMMES, PHASES 1 ET 2 - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU - MAXIME TREMBLAY**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 257-1-2015 modifiant le Règlement numéro 257-2005 dans le but d'augmenter la dépense et l'emprunt de 60 000 \$ et de modifier le plan du bassin de taxation afin de payer la quote-part municipale pour l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques devant desservir le projet Plateau Symmes, phases 1 et 2.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2015-741* **RÈGLEMENT NUMÉRO 353-1-2015 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 353-2006 DANS LE BUT D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT DE 160 000 \$ AFIN DE PAYER LA QUOTE-PART MUNICIPALE POUR L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX D'UTILITÉS PUBLIQUES DANS LA PHASE 4 DU PROJET RÉSIDENTIEL PLATEAU SYMMES - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU - MAXIME TREMBLAY**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 353-1-2015 modifiant le Règlement numéro 353-2006 dans le but d'augmenter la dépense et l'emprunt de 160 000 \$ afin de payer la quote-part municipale pour l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques dans la phase 4 du projet résidentiel du Plateau Symmes.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2015-742* **RÈGLEMENT NUMÉRO 484-1-2015 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 484-2008 DANS LE BUT D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT DE 25 000 \$ ET DE MODIFIER LE PÉRIMÈTRE DE TAXATION RELIÉ À LA QUOTE-PART MUNICIPALE POUR L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX D'UTILITÉS PUBLIQUES DEVANT DESSERVIR LE PROJET RÉSIDENTIEL PLATEAU SYMMES, PHASES 5 ET 6 - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU - MAXIME TREMBLAY**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 484-1-2015 modifiant le Règlement numéro 484-2008 dans le but d'augmenter la dépense et l'emprunt de 25 000 \$ et de modifier le périmètre de taxation relié à la quote-part municipale pour l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques dans le projet Plateau Symmes, phases 5 et 6.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2015-743* **RÈGLEMENT NUMÉRO 485-1-2015 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 485-2008 DANS LE BUT D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT DE 525 000 \$ AFIN DE PAYER LA QUOTE-PART MUNICIPALE POUR L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX D'UTILITÉS PUBLIQUES DEVANT DESSERVIR LE PROJET PLATEAU SYMMES, PHASES 3, 14, 15 ET 16 - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU - MAXIME TREMBLAY**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 485-1-2015 modifiant le Règlement numéro 485-2008 dans le but d'augmenter la dépense et l'emprunt de 525 000 \$ afin de payer la quote-part municipale pour l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques devant desservir le projet Plateau Symmes, phases 3, 14, 15 et 16.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2015-744*

MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

CONSIDÉRANT QUE le poste du directeur adjoint (poste numéro LSC-CAD-012 au plan d'effectifs des cadres), le poste de chef de division, Installations sportives et récréatives (poste numéro LSC-CAD-002 au plan d'effectifs des cadres) et le poste de gestionnaire, Programmes aquatiques (poste numéro LSC-CAD-021 au plan d'effectifs des cadres) sont vacants au Service des loisirs, des sports et du développement des communautés;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés a procédé à une révision des rôles et responsabilités du personnel ainsi que de son organigramme;

CONSIDÉRANT les objectifs visés par cette réorganisation administrative :

- Optimiser l'utilisation des ressources en préservant l'accès à des services de qualité pour les citoyens;
- Clarifier les rôles, les responsabilités et le processus décisionnel du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés et des centres de services;
- Assurer une approche intégrée de la gestion de l'offre de services;
- Assurer une prestation de services de qualité équivalente sur l'ensemble du territoire;
- Accroître l'imputabilité de tous les membres du personnel impliqué;
- Optimiser notre capacité d'intervention sans augmentation des ressources nécessaires ni pression sur celles actuellement disponibles :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de modifier la structure organisationnelle du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés de la façon suivante :

- Abolir le poste de directeur adjoint (poste numéro LSC-CAD-012 au plan d'effectifs des cadres);
- Abolir le poste de chef de division – Installations sportives et récréatives (poste numéro LSC-CAD-002 au plan d'effectifs des cadres);
- Abolir le poste de gestionnaire, Programmes aquatiques (poste numéro LSC-CAD-021 au plan d'effectifs des cadres);
- Créer le poste de chef à l'administration et aux projets spéciaux (poste numéro LSC-CAD-026 au plan d'effectifs des cadres), à la classe salariale 5 des cadres (sous réserve d'une confirmation du Service des ressources humaines), sous la gouverne du directeur;
- Créer le poste de chef des opérations et de l'amélioration continue (poste numéro LSC-CAD-027 au plan d'effectifs des cadres), à la classe salariale 5 des cadres (sous réserve d'une confirmation du Service des ressources humaines), sous la gouverne du directeur;
- Créer le poste de responsable des opérations et du soutien (poste numéro LSC-CAD-028 au plan d'effectifs des cadres) à la classe salariale 4 des cadres (sous réserve d'une confirmation du Service des ressources humaines), sous la gouverne du chef des opérations et de l'amélioration continue;
- Modifier le titre de chef de division, Sport et activité physique (poste numéro LSC-CAD-011 au plan d'effectifs des cadres) actuellement détenu par madame Marie-Hélène St-Onge pour chef aux installations sportives;

- Modifier le titre de chef de division, Qualité de vie et développement communautaire (poste numéro LSC-CAD-013 au plan d'effectifs des cadres) actuellement détenu par madame Agathe Lalande pour chef de la planification et du développement des communautés;
- Rattacher administrativement le poste de secrétaire II (poste numéro LSC-BLC-038 au plan d'effectifs des cols blancs) actuellement détenu par madame Isabelle Lamarche, sous la gouverne du chef à l'administration et aux projets spéciaux;
- Rattacher administrativement le poste de responsable, protocoles et équipements récréatifs (poste numéro LSC-PRO-001 au plan d'effectifs du regroupement des professionnels) actuellement détenu par monsieur Guy Roy sous la gouverne du chef à l'administration et aux projets spéciaux;
- Rattacher administrativement le poste de contrôleur (poste numéro LSC-PRO-002 au plan d'effectifs du regroupement des professionnels) actuellement détenu par monsieur Francis Bellehumeur ainsi que tous les postes qui en découlent sous la gouverne du chef à l'administration et aux projets spéciaux;
- Rattacher administrativement le poste de responsable, Sport et événements (poste numéro LSC-CAD-016 au plan d'effectifs des cadres) actuellement détenu par monsieur Joël Bergevin ainsi que tous les postes qui en découlent sous la gouverne du chef des opérations et de l'amélioration continue;
- Rattacher administrativement le poste de secrétaire II (poste numéro LSC-BLC-007 au plan d'effectifs des cols blancs) actuellement détenu par madame Isabelle Vekeman sous la gouverne du chef des opérations et de l'amélioration continue;
- Rattacher administrativement le poste de commis administratif (poste numéro LSC-BLC-008 au plan d'effectifs des cols blancs) actuellement détenu par madame Brigitte Léger sous la gouverne du contrôleur;
- Rattacher administrativement le poste de gestionnaire, centres de plein air (poste numéro LSC-CAD-007 au plan d'effectifs des cadres) actuellement détenu par madame Nathalie Veilleux sous la gouverne du chef des opérations et de l'amélioration continue;
- Rattacher administrativement le poste de préposé principal aux équipements (poste numéro LSC-BLC-006 au plan d'effectifs des cols blancs) actuellement détenu par monsieur Paul Jeanvenne sous la gouverne du responsable des opérations et du soutien;
- Rattacher administrativement le poste de préposé aux équipements (poste numéro LSC-BLC-005 au plan d'effectifs des cols blancs) actuellement détenu par monsieur Jean-Pierre Bélisle sous la gouverne du responsable des opérations et du soutien;
- Rattacher administrativement le poste de technicien aux réservations (poste numéro LSC-BLC-043 au plan d'effectifs des cols blancs) actuellement détenu par madame Chantal Gauthier sous la gouverne du responsable des opérations et du soutien;
- Rattacher administrativement le poste de commis administratif (poste numéro LSC-BLC-021 au plan d'effectifs des cols blancs) actuellement détenu par madame Manon Bélanger sous la gouverne du responsable des opérations et du soutien;

- Rattacher administrativement le poste de responsable, arénas et lieux publics (poste numéro LSC-CAD-005 au plan d'effectifs des cadres) actuellement détenu par monsieur Gilles St-Louis ainsi que tous les postes qui en découlent sous la gouverne du chef aux installations sportives;
- Rattacher administrativement le poste de responsable, Parcs, plein air et installations sportives (poste numéro LSC-CAD-024 au plan d'effectifs des cadres) actuellement détenu par monsieur Jean-Christophe Gandubert ainsi que le poste de responsable Aménagement récréatif et sportif (poste numéro LSC-PRO-003) actuellement détenu par monsieur François Lemay ainsi que le poste qui en découle sous la gouverne du chef de la planification et du développement des communautés.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés.

Les fonds à cette fin seront pris à même le budget d'opérations du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 septembre 2015.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2015-745*

PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME CHANTAL MARCOTTE AU POSTE DE DIRECTEUR - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de directeur (poste numéro ENV-CAD-001 au plan d'effectifs des cadres) au Service de l'environnement, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter la promotion à l'essai et la permanence de madame Chantal Marcotte au poste de directeur (poste numéro ENV-CAD-001 au plan d'effectifs des cadres) au Service de l'environnement.

Le salaire de madame Chantal Marcotte sera celui de la classe 9, échelon 4 de l'échelle salariale des cadres de la Ville de Gatineau.

Madame Chantal Marcotte est assujettie à une période d'essai de 12 mois. La date d'entrée en fonction de madame Chantal Marcotte sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Madame Chantal Marcotte est assujettie à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du Service de l'environnement en conséquence.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-41110-115 – Administration – Service de l'environnement – Non-syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 septembre 2015.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

GILLES CARPENTIER
Conseiller et vice-président
Comité exécutif

M^e SANDRA STÉPHANIE CLAVET
Greffier adjoint et secrétaire
Comité exécutif